

COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT
Société Anonyme au capital de 1 600 000 euros
Siège Social : 106 Boulevard Malesherbes 75017 PARIS
950 039 065 R.C.S. PARIS N° DE DÉPÔT

13 NOV. 2003

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 26 JUIN 2002

L'an 2002,
Le 26 juin,
A l'issue de l'assemblée générale convoquée ce même jour,

Les administrateurs de la société COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, sont présents :

- Monsieur Roger SERRE
- Monsieur Yves ENREGLE
- L'ASSOCIATION INSTITUT DE GESTION SOCIALE représentée par M.onsieur Roger BURNEL,
- L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE représentée par Monsieur Bernard DERAY,

La Société KPMG S.A., Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoquée, est absente et excusée.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Roger SERRE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Président donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président expose aux administrateurs qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et dans les conditions fixées par les statuts, de décider si la direction générale de la Société sera assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne physique qui prendra le titre de Directeur Général, et de déterminer ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, que la direction générale de la Société sera assumée par le Président du Conseil d'Administration.

En conséquence, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Roger SERRE, Président du Conseil d'Administration, pour assumer la direction générale de la Société pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Handwritten signatures and initials, including "MR 7866" and a large signature.

Monsieur Roger SERRE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Roger SERRE jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

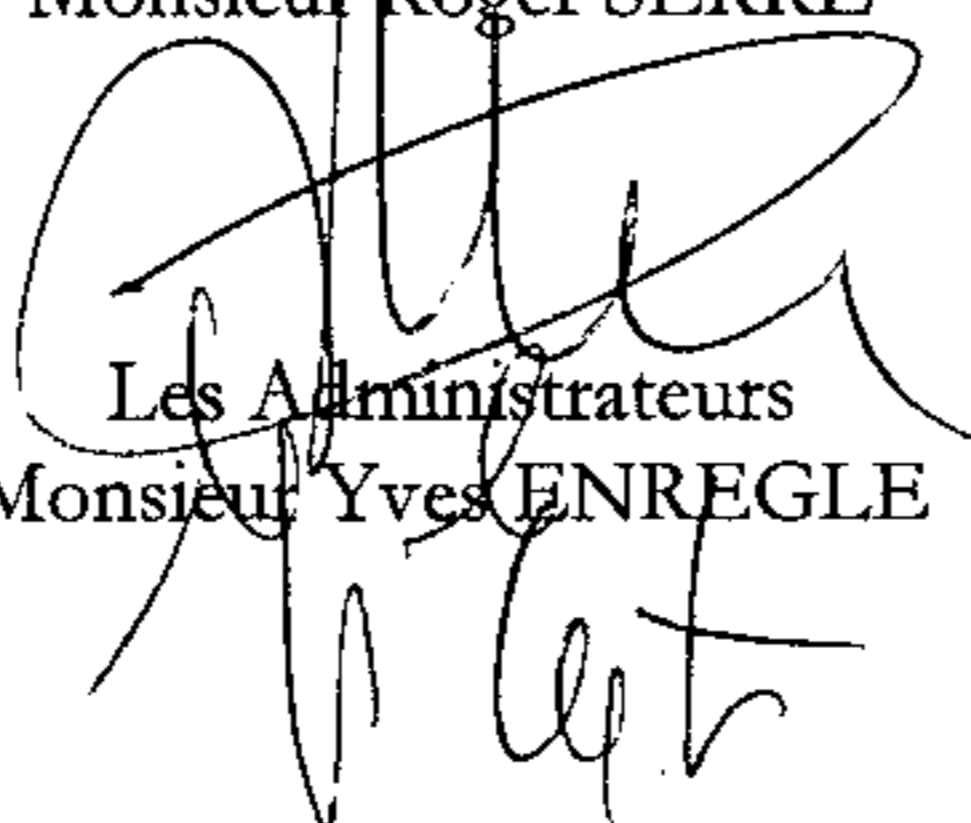
Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Roger SERRE ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les administrateurs.

Le Président
Monsieur Roger SERRE



Les Administrateurs
Monsieur Yves ENREGLE

L'ASSOCIATION INSTITUT DE GESTION SOCIALE
représentée par Monsieur Roger BURNEL



L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT
DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE
représentée par Monsieur Bernard DERAY

